

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 19 MARS 2021

Le 19 Mars 2021 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au secrétariat de mairie sous la présidence de Monsieur THELLIER Jean-Jacques, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de M KORBY Mehdi, M RIMAURO Jean et M CHOAIN Louis, absents excusés

Est élue secrétaire : Madame CLEMENT Emilie.

N°636 Compte de Gestion 2020 du Service des Eaux

Le Compte de Gestion, établie par Monsieur le Trésorier municipal est distribué, commenté, puis validé.

N° 637 Compte Administratif du Service des Eaux 2020

Le Compte Administratif du Service des Eaux de 2020 est présenté aux membres du Conseil Municipal.

ANNEE 2020	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	5 448.63	4 125.30	9 573.93
DEPENSES	- 4 966.04	- 2 674.02	- 7 640.06
RESULTAT	482.59	1 451.28	1 933.87
REPORT	-7 943.44	24 047.52	16 104.08
CUMUL	-7 460.85	25 498.80	18 037.95

Après vérification, le Compte Administratif 2020 du Service des Eaux est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N°638 : Vote du Budget Primitif 2021 du Service des Eaux

Le budget Primitif du Service des eaux de l'année 2021 est présenté aux membres du Conseil Municipal

EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
002 Déficit reporté	7 460.85€	74 subvention d'exploitation	5 147.58€
68 Dotations aux amortissements	2 496.27€	75 redevance de Veolia	5 500€
66 Intérêts emprunts	690.46€		
TOTAL	10 647.58€	TOTAL	10 647.58€

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 Capital emprunts	3 000€	001 Excédent reporté	25 498.80€
23 Immobilisations	24 995.07€	040 Opération d'ordre	2 496.27€
TOTAL	27 995.07€	TOTAL	27 995.07€

Le Budget Primitif 2021 du Service des eaux est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N°639 : Subventions aux associations :

Après analyse des diverses demandes, les subventions ci-après sont adoptées :

- ✓ CCAS : 1 000€
- ✓ ADNS : 50€
- ✓ A.P.E Savy-Berles : 100€
- ✓ Association des Chasseurs : 100€
- ✓ Chroniqueurs de l'Atrébatie : 50€
- ✓ Club de l'Amitié : 100€

- ✓ Scrabble Berlois : 100€
- ✓ Fondation du Patrimoine : 100€
- ✓ IRCL de Lille : 50€
- ✓ P.E.P 62 : 50€
- ✓ Randonneurs de l'Atrébatie : 100€
- ✓ S.C.A Aubigny : 100€
- ✓ NORIA : 50€
- ✓ APE Savy Berles, subvention spécifique pour l'organisation d'un séjour à la neige : 50 € par enfants
- ✓ CPIE de l'Artois : 100€
- ✓ Berles-Monchel, un Parc, un Château : 100€

N°640 : Vote du Compte de gestion 2020 de la commune

Le Compte de Gestion, établie par Monsieur le Trésorier municipal est distribué, commenté, puis validé.

N° 641 Compte Administratif de la commune 2020

Le Compte Administratif de la Commune de 2020 est présenté aux membres du Conseil Municipal.

ANNEE 2021	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	294 579.88	94 853.40	389 433.28
DEPENSES	-203 247.71	- 326 006.04	- 529 253.75
RESULTAT	+ 91 332.17	-231 152.64	-139 820.47
REPORT	+ 247 250.91	+ 152 046.19	+ 124 616.62
CUMUL	+ 338 583.08	-79 106.45	+ 259 476.63

Il est mis en avant la part importante que représente le remboursement du prêt à court terme contracté pour les travaux de la salle d'activités en 2018 et arrivant à échéance en 2020. Le montant de ce remboursement s'élève à 275 000€.

Après vérification, le Compte Administratif 2020 de la commune est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N°642 : Préparation budgétaire

La commune a reçu une offre de la SMACL pour une assurance Dommages-Ouvrages concernant les travaux de restauration de l'église. Le montant prévisionnel de cette offre est de 14 763.46€. Monsieur e Maire demande l'avis du conseil sur la nécessité de prendre ou non cette assurance et de l'inscrire au budget. Il est expliqué que cette assurance n'intervient qu'après la réception des travaux et pour une durée de 10 ans. Le conseil propose d'inscrire cette dépense au budget et de demander conseil à l'architecte en charge des travaux.

N°643 : Organisation de la semaine scolaire

Le Conseil Municipal est questionné par l'académie sur la reconduite ou la modification de l'organisation du temps scolaire. A l'unanimité, le conseil décide de maintenir l'organisation du temps scolaire sur 4 jours.

N°644 : Prise de compétence mobilité

Le Conseil donne un avis favorable sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

N°645 : Fixation de reversement à la commune d'une fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE 62

Suite à la décision en date du 17 Octobre 2020 du Conseil d'administration de la FDE de fixer à 5% la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue et conservée par la FDE 62, au lieu de 3%, le Conseil Municipal accepte de fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE 62 et réservée à la commune à 95%.

N°646 : Modification de la délibération sur les taux d'imposition taxes locales 2021

En 2021, le taux de foncier bâti des communes est recalculé, conformément à l'article 1640G du code Général des Impôts. Le nouveau taux est l'addition du taux communal de foncier bâti 2020 et du taux du Département 2020 (22.26%). Les taux de référence 2021 de la commune de Berles-Monchel sont les suivants: Foncier Bâti: 37.03% / Foncier non bâti: 46.99%.

La délibération en date du 19 Février 2021, reprenant le taux communal foncier bâti 2020 est donc considérée comme irrégulière. Le Conseil Municipal après avoir entendu son Président, délibère sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2021 :

Taux de la TAXE SUR LE FONCIER BATI 37.03 %

Taux de la TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI 46,99 %

N°647 : Divers

- Validation du devis de VEOLIA pour le branchement d'eau à l'église d'un montant de 1 541.35€ TTC.

- Suite aux réunions de la Commission Cadre de vie, quelques lieux à mettre en avant ont été identifiés (entrées du village, pont sur la Scarpe,...). Des bancs seront fabriqués et des tables de pique-nique seront achetées.

-Monsieur le Maire propose qu'il y ait une réflexion sur l'organisation du 14 Juillet, en privilégiant le déambulatoire, ou autres festivités en extérieurs.

- Différents petits travaux au sein de la commune ont été listés